

Yves LE NORCY
23 avenue Marie-Amélie
60500 CHANTILLY
y-lenorcy@wanadoo.fr

COMMUNE DE CAMBRONNE LES CLERMONT



PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARKING AUX ABORDS DU CIMETIERE par la commune de CAMBRONNE LES CLERMONT (Oise)

Enquêtes Publiques conjointes
préalable à la Déclaration d'Utilité publique et parcellaire
du 1^{er} avril au 2 mai 2014

ANNEXES AU RAPPORT



==00000==

Séance du 25 octobre 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au Conseil Municipal	En exercice	Quit ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
19/10/2012

Date d'affichage
02/11/2012

OBJET DE LA DELIBERATION :

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE AU VUE DE L'ACQUISITION DE DEUX TERRAINS DESTINES A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING POUR LE CIMETIERE COMMUNAL.

Numéro de délibération
2012-37

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. BLOT Maire, M. MARIOTTE Adjoint, M. VANDEN ECKHOUDT, M. VARLET, M. GATTÉ, M. DELORD, Mme POMMELLET-REBERT, Mme BONEFAES, Mme NAQUET.

Absente excusée : Mme RAMBOUILLET

Pouvoirs : Mme VINCENT a donné pouvoir à M. MARIOTTE (jusqu'à son arrivée en cour de séance à 19h20, avant le vote sur le point n°4 – « acquisition à l'euro symbolique des 2 parcelles de terrain destinées à l'alignement, situées route d'Ars et appartenant à M et Mme PONTREUE » dont elle a pris part au vote)

Secrétaire de séance : Mme BONEFAES-LALLART

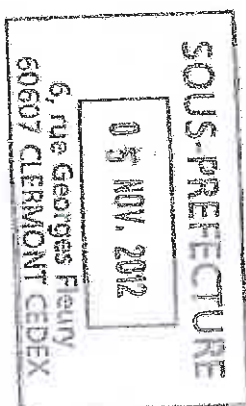
M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Cambronne-les-Clermont a le projet d'aménager un parking public et gratuit gravillonné face au cimetière communal afin de faciliter le stationnement actuellement inexistant. Ces terrains sont situés au lieudit «La rue Butel» et cadastrés section ZB n°61 pour 1640m² et ZB n°60 pour 245m².

La réalisation de cette acquisition relève d'une opération d'investissement programmée sur le budget primitif 2012 dont le montant s'élève à 2 000€00 TTC.

L'air de stationnement ouvert au public étant inférieur à 100 places (estimation de 15 places) et recouvert de gravillons, il n'y a pas lieu de procéder à une étude d'impact.

La commune ne dispose pas de la maîtrise foncière du projet. Aussi, a-t-elle mené une négociation avec les propriétaires :

- M. SZYNAL et ses enfants héritiers au nombre de quatre propriétaires de la parcelle ZB n°61. Cependant, la parcelle n'ayant pas pu être acquise par voie amiable du fait du refus d'une héritière, la commune de Cambronne-les-Clermont souhaite avoir recours à la procédure d'expropriation.
- M. GUIDET Raymond propriétaire de la parcelle ZB n°60. Aucun contact n'a pu être établi, les courriers envoyés avec accusé réception



nous ont été retournés. La commune est dans l'incapacité de localiser ce propriétaire et ne peut prouver si cette personne est encore vivante. La commune doit recourir à une procédure d'acquisition de « bien sans maître » et si celle-ci ne peut être mise en place, la parcelle sera jointe à la demande d'ouverture d'une enquête publique.

La commune sollicite de M. le Préfet de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ainsi que l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe concernant les parcelles ZB n°61 et ZB n°60.

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles L.11-1 et suivants, R.11-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'ACQUERIR la parcelle référencée ZB n°61 pour 1640m² nécessaire à la création du parking du cimetière soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

D'ACQUERIR la parcelle référencée ZB n°60 pour 245m² soit par procédure de « bien sans maître », soit par voie d'expropriation.

DEMANDE que la réalisation d'un parking face au cimetière communal soit déclarée d'utilité publique.

DE SOLLICITER de M. le Préfet de l'Oise, l'ouverture

- D'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- D'une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la DUP

SOLLICITE l'estimation des domaines.

DONNE mandat à M. le Maire pour poursuivre desdits immeubles par voie amiable ou au besoin par voie d'expropriation.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet.

AUTORISE M. le Maire à ester en justice pour toute action concernant cette opération.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

FINANCE cette acquisition sur le budget communal.

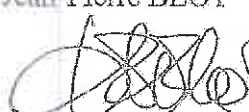

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

En Mairie, le 02 novembre 2012

Le Maire,

Jean-Pierre BLOT

Beauvais, le 6 janvier 2014

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme
Affaire suivie par Mme Véronique Éloy
Tel : 03 44 06 12 71
Fax : 03 44 06 12 56
Courriel : veronique.elay@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens

Objet : projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière - commune de Cambronne-les-Clermont

J'ai l'honneur de vous informer que le projet visé en objet sera prochainement soumis à la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire, en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération par la commune de Cambronne-les-Clermont, maître d'ouvrage.

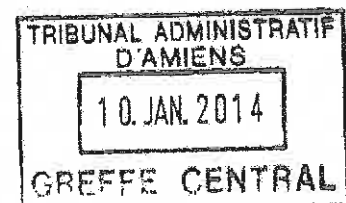
J'envisage de prescrire courant avril 2014, compte tenu des élections municipales en mars 2014, les enquêtes publiques conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

A cet effet, conformément à l'article L11-1 du Code de l'expropriation, je vous remercie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de conduire ces enquêtes publiques.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT



Amiens, le 20/01/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier

CS 81114

80011 Amiens Cedex

Téléphone : 03.22.33.61.70

Télécopie : 03.22.33.61.71

E14000008 80

Monsieur Yves LE NORCY
23 avenue Marie-Amélie
60500 CHANTILLYGreffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30Dossier n° : E14000008 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires au projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière sur la commune de Cambronne-les-Clermont

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 dudit code, le commissaire enquêteur transmet simultanément à l'autorité organisatrice et au Tribunal administratif une copie de son rapport et de ses conclusions motivées, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Enfin, afin de permettre le règlement futur de vos indemnités, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP.

Je rappelle que le commissaire enquêteur titulaire doit se rapprocher de son suppléant pour convenir d'un rendez-vous avec l'organisateur de l'enquête publique afin d'arrêter les dates de l'enquête publique et des permanences et de prendre connaissance du dossier.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef,
ou par délégation,

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

16/01/2014

N° E14000008 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 10 janvier 2014, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires au projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière sur la commune de Cambronne-les-Clermont ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves LE NORCY, ingénieur, retraité de l'enseignement agricole privé, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 0001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise, à Monsieur Yves LE NORCY et Monsieur Jacques BERTIN, à la commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 16/01/2014

La présidente,
Elise COROUGE

PRÉFET DE L'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire

Projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière à Cambronne-les-Clermont

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.11-1 à L.11-9 et R.11-1 à R.11-31 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cambronne-les-Clermont du 25 octobre 2012 sollicitant l'ouverture des enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière ;

Vu les dossiers d'enquêtes transmis par la mairie, maître d'ouvrage du projet ;

Vu la liste des propriétaires, tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par la collectivité ;

Vu la décision n° E14000008/80 du 16 janvier 2014 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Il sera procédé sur le territoire de la commune de Cambronne-les-Clermont aux enquêtes conjointes de déclaration d'utilité publique et parcellaire, du projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière, en vue de délimiter exactement le ou les terrains à acquérir pour permettre la réalisation du projet précité.

Article 2 : Ces enquêtes se dérouleront du mardi 1^{er} avril 2014 au vendredi 2 mai 2014 inclus.

Article 3 : M. Yves LE NORCY, ingénieur, retraité de l'enseignement agricole privé, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et recevra les observations du public selon les dates indiquées ci-dessous :

- le mardi 1^{er} avril 2014 de 9 H à 12 H
- le samedi 19 avril 2014 de 9 H à 12 H
- le vendredi 2 mai 2014 de 14 H 30 à 17 H 30.

M. Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Article 4 : Ouverture des enquêtes

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés pendant 32 jours consécutifs du mardi 1^{er} avril 2014 au vendredi 2 mai 2014 inclus et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur pour être annexées aux registres.

Article 5 : Formalités de publicité

Il sera procédé par les soins de la préfecture à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquêtes dans deux journaux différents du département de l'Oise, huit jours au moins avant le début de celles-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant la date du 24 mars 2014 au plus tard et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de celles-ci, soit dans les journaux à paraître entre le 1^{er} et le 8 avril 2014.

Le maire de Cambronne-les-Clermont devra également assurer la publication de cet avis à la porte de la mairie et éventuellement par tout autre moyen en usage dans la commune huit jours au moins avant l'ouverture des enquêtes et jusqu'au 2 mai 2014 inclus.

Les formalités susvisées seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage.

Article 6 : L'expropriant adressera aux propriétaires intéressés dont le domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, une lettre individuelle de notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Cambronne-les-Clermont.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite, en double copie, au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, l'adressera aux locataires et preneurs à bail rural. Les récépissés des lettres recommandées et, éventuellement, les certificats d'affichage de notification seront joints au dossier.

Les notifications devront être parvenues aux intéressés avant l'ouverture des enquêtes soit le 31 mars 2014 au plus tard.

Article 7 : Les propriétaires ayant reçu notification du dépôt du dossier parcellaire en mairie de Cambronne-les-Clermont sont invités à fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées aux articles 5 et 6 du décret 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, c'est-à-dire :

- en ce qui concerne les personnes physiques, le nom, les prénoms, dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention de "veuf" ou "veuve" de,
- en ce qui concerne les sociétés, les associations, syndicats et autres personnes morales, leur dénomination et, pour toutes les sociétés, leur forme juridique, leur siège social et la date de leur constitution,
- pour les sociétés commerciales, leur numéro d'immatriculation au registre de commerce,
- pour les associations, leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts,
- pour les syndicats, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration,

ou à défaut, donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant l'identité des fermiers, locataires, ou personnes ayant des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en mesure de faire valoir leurs droits dans les huit jours de la publication collective et tenus dans le même délai de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à l'indemnité.

Article 8 : Clôture des enquêtes

A l'expiration du délai d'enquêtes, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Le maire de Cambronne-les-Clermont les remettra ou les adressera au commissaire enquêteur, dans les 24 heures de la clôture, accompagnés des dossiers d'enquêtes et documents annexés.

Le commissaire enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter, établira un rapport rappelant le déroulement de chaque enquête et mentionnera dans un document séparé ses conclusions en précisant nettement si elles sont favorables ou non à l'opération, donnera son avis motivé sur le projet et sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces opérations devront être terminées dans un délai indicatif d'un mois suivant l'expiration des enquêtes. Ensuite, le commissaire enquêteur adressera ses conclusions et avis avec le dossier d'enquête au sous-préfet de Clermont, qui le transmettra avec avis au préfet de l'Oise.

Article 9 : A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cambronne-les-Clermont, à la sous-préfecture de Clermont et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Article 10 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le Sous-préfet de Clermont et le Maire de la commune de Cambronne-les-Clermont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à :

- Mme la Présidente du tribunal administratif d'Amiens
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Oise
- M. le Commissaire enquêteur titulaire
- M. le Commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Beauvais, le 30 JAN. 2014.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

Julien MARION

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière
par la commune de Cambronne-les-Clermont

Par arrêté préfectoral du 30 janvier 2014, sont prescrites, du mardi 1^{er} avril 2014 au vendredi 2 mai 2014 inclus, sur le territoire de la commune de Cambronne-les-Clermont, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement d'un parking aux abords du cimetière ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E14000008/80 du 16 janvier 2014 du tribunal administratif d'Amiens, M. Yves LE NORCY, ingénieur – retraité de l'enseignement agricole privé, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Cambronne-les-Clermont aux dates et heures suivantes :

- le mardi 1^{er} avril 2014 de 9 H à 12 H
- le samedi 19 avril 2014 de 9 H à 12 H
- le vendredi 2 mai 2014 de 14 H 30 à 17 H 30.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

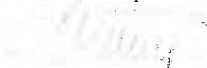
M. Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Cambronne-les-Clermont (du lundi au vendredi de 8 H 45 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 00) et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Cambronne-les-Clermont, à la sous-préfecture de Clermont et à la préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim


Sandrine GIRAULT

CONTROLE DES LIEUX D’AFFICHAGE le 25 mars 2014



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné (e), J.P. Blot Jean-Pierre maire de la commune de Cambronne-les-Clermont certifie que l'avis au public relatif à l'ouverture des enquêtes conjointes portant sur l'utilité publique et le parcellaire du projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière, a été publié dans la commune, par tous moyens en usage et affiché aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires 8 jours au moins avant l'ouverture des enquêtes et pendant toute la durée de celles-ci, soit du 24 mars 2014 au 2 mai 2014 inclus.

Fait à Cambronne-les-Clermont, le 2 mai 2014

Cachet de la mairie



Le Maire,

Le Maire
Jean-Pierre BLOT

A retourner dès la fin des enquêtes à :

Préfecture de l'Oise
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme
(A l'attention de Mme Véronique Éloy)
60022 BEAUVAIS Cedex

ANNONCES ADMINISTRATIVES

LIBERTYBOX

Théâtre de grande

Hygiène de BOULVAIS

Le pouvoir de grande

REVERS

QUESTIONS

CESSION DE

FOURNI DE COMMERCE

RESOLUTION DE

LOCATION DE

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

LIBERTYBOX

Théâtre de grande

Hygiène de BOULVAIS

Le pouvoir de grande

REVERS

QUESTIONS

CESSION DE

FOURNI DE COMMERCE

RESOLUTION DE

LOCATION DE

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

LES ANNONCES

Texte administratif principal, mentionnant des détails de procédures ou de services.

Texte administratif principal, mentionnant des détails de procédures ou de services.

Texte administratif principal, mentionnant des détails de procédures ou de services.

Texte administratif principal, mentionnant des détails de procédures ou de services.

Texte administratif principal, mentionnant des détails de procédures ou de services.

Section 'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS' avec contact 'Service Annonces Légales' et 'Néologie du Courrier pléniard'.

Section 'Nos conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos questions au:' avec coordonnées de contact.

PROJET DE LOI

Assemblée Nationale

Projet de loi relatif à la réforme de la justice pénale...
Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale le projet de loi ci-dessous résumé...

Société MERISYS

Par arrêté du 15 mai 2012, le conseil d'administration de la Société MERISYS a décidé de modifier ses statuts...

TOUS LES MARCHÉS DE VOTRE SECTEUR EN UN CLIC.
En partenariat avec le
1172228800

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Projet de loi relatif à la réforme de la justice pénale...
Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale le projet de loi ci-dessous résumé...

INFORMATION AUX PROFESSIONNELS

Pour vos annonces « Légales », merci d'envoyer vos éléments au Service Annonces Légales et Néologisme du Courrier Picard :

Par e-mail : annonces@courrierpicardpublicite.fr
Ou par fax : 0 820 12 60 02

Nos conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos questions au :

03 22 82 84 00
Courrier Picard
1172228800

LES ANNONCES

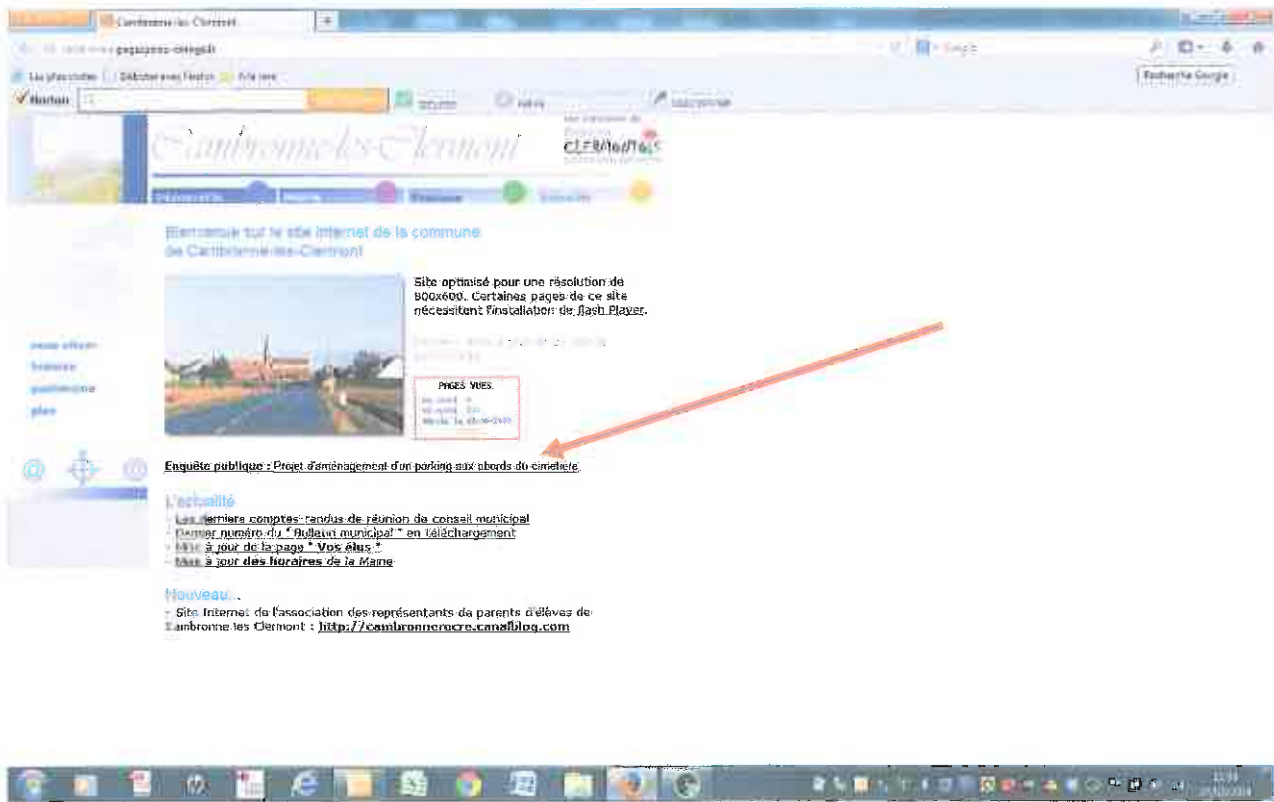
Seule loi française formant loi...
Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale le projet de loi ci-dessous résumé...

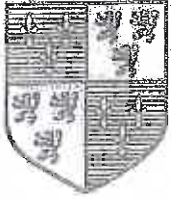
Un savoir de cibles
Vous souhaitez savoir ?
• Définir le large infiseur des cibles simples et alternatives
• Être au rendez-vous des cibles dans le système informatique
• Être au rendez-vous des cibles dans le système informatique
• Être au rendez-vous des cibles dans le système informatique

TECHNICO-COMMERCE
TECHNIKIEN DE POSE CHAUFFE
Pour le rendre plus efficace, le service de maintenance des systèmes de chauffage est devenu un véritable métier...

Courrier Picard
FAITREZ-VOUS LA VIE ?
Sécher, sécher, sécher...
03 22 82 84 00
L'expert-chauffe de France

03 22 82 84 00
L'expert-chauffe de France





COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

M. GUIDET Raymond
183, avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

Cambronne-les-Clermont, le 26 février 2014

Affichage obligatoire
par suite de défaut de
retrait de la notification
par l'intéressé.

Le Maire
Jean-Pierre BLOT



Objet : enquête publique – enquête parcellaire et projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière
Nos réf : JPB/AC/14-14

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie de l'avis au public et de l'arrêté d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire concernant le projet visé en objet.

Je vous informe du dépôt du dossier parcellaire en Mairie. Ce dossier est consultable du 1 avril 2014 au 2 mai 2014 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux de la Mairie.

Je vous invite à rencontrer Monsieur le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public en Mairie les mardi 1^{er} avril et samedi 19 avril 2014 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 2 mai de 14h30 à 17h30. Vous pouvez également lui faire part de vos observations par écrit.

Je vous remercie de bien vouloir nous fournir les indications relatives à votre identité (nom, prénoms dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession, nom du conjoint avec éventuellement la mention "veuf" ou "veuve" de).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Jean-Pierre BLOT



PUBLICITE ENQUETE PUBLIQUE
 PROJET PARKING CIMETIERE

IDENTITE DES PROPRIETAIRES			Notification				
Inscrits au cadastre	Résultats des recherches de l'expropriant	Adresse	Parcelle	Date	Numéro	Réception	Affichage
M. GUIDET Raymond		183 avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY SUR SEINE	ZB 60	27/02/2014	1A06881054576		6/3/11
M. SZYNAL Stanislas		347 rue de Clermont 60290 CAMBRONNE LES CLERMONT	ZB 61	27/02/2014	1A06881054583	28/02/2014	
	Mme SZYNAL Régine	68 grande rue 60510 LA RUE SAINT PIERRE		27/02/2014	1A06881054606	28/02/2014	
	Mme SZYNAL Christine	158 rue des paradisiers 34000 MONTPELLIER		27/02/2014	1A06881054613	28/02/2014	
	M. SZYNAL Philippe	8 rue Cadette 60840 CATENOY		27/02/2014	1A06881054590	28/02/2014	

DÉPARTEMENT DE LOISE
Arrondissement de Clermont
Canton de Mouy

MAIRIE
DE

CAMBRONNE-LES-CLERMONT
60290

Téléphone : 03 44 73 00 06
Télécopie : 03 44 73 40 26

RECOMMANDÉ

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

1A 068 810 5457 6



Le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

M. GUIDET Raymon
183, avenue Achille P
92200 NEUILLY SU



Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Cependant, si vous ne recevez pas le pli, veuillez nous en aviser.
Le pli est retourné à l'expéditeur pour la raison suivante :

Défaut d'adres ou d'adressage

Destinataire inconnu à l'adresse

Pli refusé par le destinataire

Pli avisé et non réclamé

LA POSTE Destinataire

M. GUIDET Raymond
183, avenue Achille Poretti

Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Cependant, si vous ne recevez pas le pli, veuillez nous en aviser.
Le pli est retourné à l'expéditeur pour la raison suivante :

Défaut d'adres ou d'adressage

Destinataire inconnu à l'adresse

Pli refusé par le destinataire

Pli avisé et non réclamé

Expéditeur

Date: 20/02/14 Prix: 3,58

Niveau de garantie (voir sur des): R1 R2 R3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numero de suivi: 1A 068 810 5457 6



Expéditeur

Mairie
N° 45 rue de Vaux
60290 Cambronne les Clermont

Code postal: 60290 Commune: CAMBRONNE

Pensez également à la Lettre Recommandée Électronique.
Consultez www.laposte.fr/le

PREUVE DE DISTRIBUTION
A R
- ce n'est pas une preuve de distribution -

En présence de :
LYON D'ÉTÉ
LYON D'ÉTÉ
LYON D'ÉTÉ

RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION  LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 068 810 5459 0**

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :




Syriac

*45 rue de laux
60240 Combronne les Clément*

Présenté / Avisé le : *25/02/14*
Distribué le : *25/02/14*
Signature du destinataire ou du mandataire (Précisez nom et prénom)
[Signature]

En présence de :
LYON D'ÉTÉ
LYON D'ÉTÉ
LYON D'ÉTÉ

RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION  LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 068 810 5458 3**

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :



Syriac

*45 rue de laux
60240 Combronne les Clément*

Présenté / Avisé le : *25/02/14*
Distribué le : *25/02/14*
Signature du destinataire ou du mandataire (Précisez nom et prénom)
[Signature]

En provenance de :

[Handwritten address, crossed out with an X]

RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION LA POSTE

N° de l'envoi : **1A 068 810 5461 3**

LA POSTE 39021A 28-02-14 FRANCE FRAB

Présenté / Révisé le : *[Handwritten date]*
Distribué le : *[Handwritten date]*
nature du destinataire ou du destinataire (Préciser nom et prénom)
Szygal

[Handwritten notes]
45 rue de la...
60270 Montmorency les Bains

En provenance de :

[Handwritten address, crossed out with an X]

RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION LA POSTE

N° de l'envoi : **1A 068 810 5460 6**

Retourner à l'adresse ci-dessous :

FRAB

Distribué le : *[Handwritten date]*
Signature du destinataire ou du destinataire (Préciser nom et prénom)
Szygal

[Handwritten notes]
45 rue de la...
60270 Montmorency les Bains

DEPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE DE CAMBRONNE LES CLERMONT

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARKING
AUX ABORDS DU CIMETIERE

Enquête publique
du 1^{er} avril au 2 mai 2014 inclus

PROCES VERBAL DE SYNTHESE
ETABLI PAR
LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Remis en main propre à
Monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT
ou à son représentant mandaté
le mardi 6 mai 2014

Jean-Pierre BLOT
Maire de Cambronne les Clermont

Yves LE NORCY
commissaire enquêteur

CADRE REGLEMENTAIRE

L'article R.11-10 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique stipule que :

« Le commissaire enquêteur ou la commission examine les observations consignées ou annexées aux registres et entend toutes personnes qu'il paraît utile de consulter ainsi que l'expropriant s'il le demande.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rédige des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération. Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête transmet le dossier avec ses conclusions soit au préfet si l'enquête est ouverte à la préfecture, soit au sous-préfet dans les autres cas. Le dossier est transmis, le cas échéant, par le sous-préfet au préfet avec son avis.

Ces opérations, dont il est dressé procès-verbal, doivent être terminées dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête fixé dans l'arrêté du préfet... »

En conséquence je remercie Monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT de bien vouloir produire ses réponses ou remarques sur les observations formulées par le public et consignées dans le registre d'enquête ou y annexées, et d'apporter réponse aux observations et questions que j'y ai ajoutées.

La teneur des observations du public est communiquée à Monsieur le Maire de Cambronnes les Clermont à l'issue de l'enquête ; la copie des courriers et observations est jointe à ce procès-verbal. Le présent document en pointe par thème les éléments essentiels. Pour y apporter réponse il est nécessaire de se reporter au texte intégral de ces observations.

Afin de se conformer au délai prescrit par le code susvisé, il serait préférable que les observations de Monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT soient communiquées par écrit au Commissaire enquêteur au plus tard le **mardi 21 mai 2014**.

Le procès-verbal de synthèse et le mémoire en réponse de Monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT seront annexés au rapport du commissaire enquêteur.

1. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier d'enquête publique n'a pas été consulté, en dehors des heures de permanence du commissaire enquêteur. Pendant les 3 permanences, cinq personnes se sont présentées, dont une à deux reprises, pour consulter le dossier et/ou obtenir des précisions sur son contenu, porter une observation au registre et/ou déposer un courrier.

Trois courriers adressés ou remis au commissaire enquêteur ont été annexés aux registres au fil de leur réception.

1.1. Registre relatif à la Déclaration d'Utilité Publique

Observation	auteur
1	Monsieur Jean-Luc CHIARONI de LA NEUVILLE EN HEZ (60)
2	Madame Alice PASSET de VAUX (60)
3	Madame Janine VAN DE WALLE de CAMBRONNE LES CLERMONT (60)

A ce registre ont été annexés deux courriers

numéro	auteur
1	Madame FLAMENT de CLERMONT (60)
2	Monsieur Christophe GATTE de CAMBRONNE LES CLERMONT (60)

Observation n°1 : Le 1^{er} avril 2014 Monsieur Jean-Luc CHIARONI, domicilié à LA NEUVILLE EN HEZ (60) représentant mandaté de Madame Régine SZYNAL, consulte longuement le dossier d'EP. Il annonce que Madame Régine SZYNAL constituera un dossier qui sera remis en main propre ou déposé en mairie.

Observation n°2 : Le 19 avril 2014, Madame Alice ROSSET domiciliée à VAUX (60) exprime l'avis qu'il est vraiment nécessaire d'envisager un parking au cimetière de CAMBRONNE LES CLERMONT.

Observation n°3 : Le 2 mai 2014, de Madame Janine VAN DE WALLE domiciliée à CAMBRONNE LES CLERMONT donne un avis favorable à la création d'un parking pour le cimetière afin de permettre aux personnes qui y viennent en voiture d'y avoir un accès plus facile.

Par **courrier coté n°1** remis en mairie le 22 mai 2014, Madame FLAMENT domiciliée à CLERMONT attend avec satisfaction la réalisation d'un parking qu'elle a demandé à plusieurs reprises.

Par **courrier coté n°2** remis en mairie le 2 mai 2014 Monsieur Christophe GATTE demeurant à CAMBRONNE LES CLERMONT estime nécessaire la création d'un parking au niveau du cimetière et soutient fortement le projet.

1.2. Registre relatif à l'enquête parcellaire

Observation	auteur
1	Monsieur Yves BOLLE de CAMBRONNE LES CLERMONT (60)
2	Monsieur Jean-Luc CHIARONI de LA NEUVILLE EN HEZ (60)

A ce registre ont été annexés deux dossier, dont l'un remis par Monsieur CHIARONI pour le compte de Madame Régine SZYNAL domiciliée à LA NEUVILLE EN HEZ (60)

numéro	auteur
1	Monsieur Yves BOLLE de CAMBRONNE LES CLERMONT (60)
2	Madame Régine SZYNAL domiciliée à LA NEUVILLE EN HEZ (60)

Observation n°1 : Le 19 avril 2014 Monsieur Yves BOLLE, cogérant du GAEC BOLLE Fils, déclare sur le registre être locataire sur les parcelles ZB60 et ZB61 appartenant respectivement à Monsieur Raymond GUIDET et à l'indivision SZYNAL ; il déclare bénéficiaire d'un bail verbal pour les deux propriétés « depuis près d'une quinzaine d'années ».

A l'appui de sa requête il joint au registre (**dossier coté n°1**) le relevé d'exploitation MSA établi au 1/1/2013 (sur lequel figurent les deux parcelles concernées ainsi que l'identité des propriétaires telle qu'elle figure au cadastre (Monsieur Stanislas SZYNAL d'une part, Monsieur Raymond GUIDET d'autre part). Il joint également un calcul de fermage pour l'année 2013 au bénéfice de Monsieur Stanislas SZYNAL d'un montant de 25,31€ pour une surface cultivée de 0,18 ha.

Il ajoute sur le registre que l'indemnité d'éviction lui paraît très inférieure à celle qu'il estimerait correcte et signale demander un avis de la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Observation n°2 : Le 2 mai 2014, Monsieur Jean-Luc CHIARONI déclare avoir remis au commissaire enquêteur un dossier de 13 pages concernant l'enquête à la demande de Mademoiselle Régine SZYNAL.

Ce **dossier coté n°2**, daté du jour, contient

Une lettre – non signée - remise en main propre accompagnée de 7 échanges de courriers entre Madame Régine SZYNAL et Monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT entre l'année 2010 et l'année 2012, et résumant sa position

- refus de vendre
- proposition d'une solution alternative
- contestation de l'utilité publique
- montant dérisoire de l'offre
- atteinte à la propriété privée
- ingérence dans la vie privée et familiale
- non-prise en compte de la nature du sol

2. OBSERVATIONS ou QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2.1 Je note que monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT est dispensé de faire parvenir à Monsieur Yves BOLLE qui s'est fait connaître en qualité de locataire par bail verbal des terrains objets de la procédure un exemplaire de la notification adressée aux propriétaires, dans la mesure où il s'est de lui-même présenté au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique.

2.2 J'invite monsieur le Maire de CAMBRONNE LES CLERMONT à apporter des réponses argumentées notamment aux éléments suivants du dossier de Madame Régine SZYNAL :

- proposition d'une solution alternative
- contestation de l'utilité publique
- non-prise en compte de la nature du sol

Aux observations et contre-propositions relevées ci-dessus, j'estime nécessaire, pour ma complète information, de recevoir de la commune la réponse à la question ci-après :

- existe-t-il actuellement des réserves foncières disponibles immédiatement ou à court terme constituées de terres comparables à celles des parcelles ZB 60 et ZB 61 sur le territoire de la commune ?

PREMIERE JOURNEE

Le 14 avril de 9h heures à 12 heures

Observations de M^r

Je suis au 4142001, de ma chambre à la Nouvelle rue (6)
 plusieurs mandats à l'adresse de la rue 57 7000 à
 l'adresse de la rue de la rue, en l'absence de la personne
 destinataire
 Je suis à l'adresse de la rue de la rue qui ne peut pas
 être trouvée à l'adresse de la rue de la rue

14/04/2014

le 14 Avril de 9h à 12h

Passer l'adresse 662 rue de Neuilly 60290 Vaux-
 je vois qu'il est vraiment nécessaire d'envisager un
 parking au cimetière de Caubonne

[Signature]

42
Le 2 mai 2014 de 16^h30 à 17^h30
Remise de deux courriers déposés en mairie

Par le Maire Jeanne Cembrone Les Clemons
Je suis favorable à la création du parking pour le
cimetière quand il est indispensable pour les gens qui
en les tombes et ne peuvent venir comme d'habitude avec une
voiture
Jeanne Cembrone

Christophe GATTE

104 Impasse du moulin d'Arès
60230 Cambrouse les écluses.

Page 2
Remis au maire
et le 2/05/14 au
commisaires-enquêteur




Cambrouse le 30/04/2014

Objet: Parking cimetière.

Monsieur,

Je soussigné Christophe GATTE, père nécessiteux
la création d'un parking au niveau de notre
cimetière, et soutiens fermement le projet.
Pour plus d'infos je prie de vous en parler.

Christophe GATTE


Page n° 1
Monsieur le Ministre de la Santé
et de la Famille
Commission Supérieure

Le Directeur des
Etablissements

Monsieur,

J'ai souhité un parking et
voilà ma demande auprès de Monsieur
le Maire.

Avec une idée satisfaisante, je
vous en remercie de la réalisation.

Avec mes salutations
distinguées

2^e par. Annexe: le 14 mai 2013, au 9^e arr.

Je soussigné, M^r BOLE Yves, co gérant de
GATC BOLE FILS déclare qu'il est la
locataire sur les parcelles ZB 60 et ZB 61 à
Caulhonne les bains appartenant à

M^r GUIDET Raymond pour la ZB 60

et à l'indivision SZYVAL pour la ZB 61

par bail verbal pour les deux propriétés

depuis près d'une quinzaine d'années

et fait le relevé d'exploitation MSA établi

en 01/01/2013 et a fait copie de

l'usage de l'indivision SZYVAL

l'indivision division fixe par le service des domaines

me parait très inférieur à un montant que j'estime

correct et je demande un am³ à la chambre

d'agriculture de l'oise qui a établi un barème

d'indivision en partant avec le service des

domaines

GATC BOLE FILS

4 rue de l'église

60290 CAULHONNE LES BAINS



de Picardie

santé
famille
retraite
services

Pièce n°1
Annexé au registre
MSA

en cours
(R. BOLLE)
[Signature]

Ref : 32650643300019

RELEVÉ D'EXPLOITATION

GAEC BOLLE FILS

situation cadastrale au : 01/01/2013

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)	Cultures Spécialisées (4)		Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	ETC	Sub F. Sc	CLASSE Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	EurosCts					
													(2)	(4)	(3)			
60	120	B	00193	E	0286			05	T			0.20	43	839	F		LA CHARBON	
				ZA	0010			J	03	T			2.15	35	16320	F		LA VALLEE
				ZA	0010			K	04	T			2.15	35	12575	F		LA VALLEE
				ZB	0070				03	T			0.70	30	5328	F		LES VINGT
				ZC	0127				02	T			0.00	61	059	F		L ANCIEN C
				ZC	0128				02	T			0.05	81	550	F		L ANCIEN C
				ZD	0015				03	T			0.54	30	4115	F		LA MAL FOI
				ZD	0073			J	02	T			4.30	27	40733	F		LE LUNDI
				ZD	0073			K	03	T			1.43	43	10870	F		LE LUNDI
				ZE	0065			J	01	T			0.41	33	4404	F		L EPINETTE
				ZE	0065			K	03	T			0.82	67	6264	F		L EPINETTE
				ZE	0066			J	01	T			0.65	76	7006	F		L EPINETTE
				ZE	0066			K	03	T			0.58	24	4414	F		L EPINETTE
				* TOTAL DU COMPTE =											14.03	85	113477	
60	120	B	00199	ZC	0125			02	T			0.04	67	443	F		L ANCIEN C	
				ZC	0126				02	T			0.00	36	034	F		L ANCIEN C
				ZC	0133				02	T			1.29	80	12288	F		L ANCIEN C
* TOTAL DU COMPTE =											1.34	83	12765			BOLLE GILLES HENRI MARCEL		
60	120	B	00201	ZC	0129			02	T			0.05	78	548	F		L ANCIEN C	
				ZC	0130				02	T			0.00	75	071	F		L ANCIEN C
* TOTAL DU COMPTE =											0.06	53	619			BOLLE YVES BERNARD DANIEL		
60	120	G	00018	ZB	0060			03	T			0.02	45	185	F		LA RUE BUT	
				* TOTAL DU COMPTE =											0.02	45	185	
60	120	L	00184	E	0385			03	T			0.00	84	063	F		SUR LES CA	
				E	0387				03	T			0.05	18	393	F		SUR LES CA
				* TOTAL DU COMPTE =											0.06	02	456	
60	120	M	00145	ZA	0017			01	T			2.06	10	21957	F		LA HAUTE C	
				ZA	0018				03	T			0.28	00	2121	F		LA HAUTE C
				ZA	0020			J	02	T			1.81	10	17145	F		LA HAUTE C
				ZA	0020			K	04	T			1.81	10	10575	F		LA HAUTE C
				ZB	0014				02	T			0.49	20	4659	F		LE PETIT M
				ZB	0015				02	T			2.25	20	21320	F		LE PETIT M
				ZB	0023			J	02	T			0.27	95	2647	F		LE PETIT M
				ZB	0023			K	03	T			0.27	95	2119	F		LE PETIT M
				ZB	0059				02PA			PATUR		0.26	20	1903	F	
ZB	0073				03	T			1.09	80	8321	F		L ARGILIER				

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D - Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) * = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°76-17 du 6 janvier 1976 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE						
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASS	Grande Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts			
60	120	M	00145	ZD		0023			03	T			173	20	13127	F		LA MAL FOI				
													* TOTAL DU COMPTE =		1235	80	105894			PRIEM ANNIE CORALIE JULIA		
60	120	S	00040	ZB		0008			01	T			091	40	9736	F		LA CROIX D				
													ZB 0009				102	60	10931	F		LA CROIX D
													ZB 0010				129	50	13796	F		LA CROIX D
													* TOTAL DU COMPTE =		323	50	34465			SANNIER MICHEL JACQUES LO		
60	120	S	00047	B		0396			01	J			013	31	2153	F		CAMBRONNE				
													ZB 0061				016	40	1244	F		LA RUE BUT
													* TOTAL DU COMPTE =		029	71	3397			SZYNAL STANISLAS		
60	120	V	00054	ZA		0008			J 03	T			064	09	4857	F		LA VALLEE				
													ZA 0008				064	11	3743	F		LA VALLEE
													ZA 0024				068	52	5192	F		LA VALLEE
													ZA 0024				274	08	16004	F		LA VALLEE
													ZB 0032				114	50	6667	F		LACROIX CR
													ZB 0055				022	10	1290	F		LA RUE MAR
													ZE 0021				312	22	29558	F		LE BOSQUET
													ZE 0021				104	08	7888	F		LE BOSQUET
													ZE 0033				376	60	40123	F		L EPINETTE
													ZE 0053				111	10	10518	F		LES CESSIE
													ZE 0054				380	50	36022	F		LES CESSIE
													ZE 0055				335	20	31733	F		LES CESSIE
													ZE 0062				133	33	14205	F		L EPINETTE
													ZE 0062				066	67	5053	F		L EPINETTE
													ZE 0063				132	33	14097	F		L EPINETTE
													ZE 0063				066	17	5015	F		L EPINETTE
													ZE 0113				166	75	17765	F		L EPINETTE
													* TOTAL DU COMPTE =		2792	35	249750			DELORMEL DENISE ELODIE CL		
60	120	V	00069	B		0213			03 PA		PATUR		029	59	1377	F		LA RUE MAR				
													* TOTAL DU COMPTE =		029	59	1377			DELORMEL DENISE ELODIE CL		
60	120	V	00075	B		0212			03 PA		PATUR		120	41	5605	F		LA RUE MAR				
													ZB 0062				098	85	7180	F		LA RUE BUT
													* TOTAL DU COMPTE =		219	26	12785			DELORMEL DENISE ELODIE CL		
60	120	V	00080	C		1716			03	T			052	20	3855	F		RUE DES VE				
													E 0288				019	97	819	F		LA CHARBON
													E 0298				234	01	5605	F		LE RIMPRE
													X 0043				036	25	3862	F		VALLEE DE
													X 0043				108	75	10299	F		VALLEE DE
													X 0048				008	00	758	F		VALLEE DE
													ZB 0052				091	40	5338	F		LA RUE MAR

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri exploitation (2) M = Métaire, D = Faire valoir direct, F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée, 2 = Compte partiellement non taxé

FERMAGE SZYNAL STANISLAS

2013

GAEC BOLLÉ FILS
4, rue de l'Eglise
60290 CAMBRONNE les CLERMONT
Tél. : 03 44 73 00 14
RCS Beauvais D 326 506 433

FERMAGE 2009	BASE	INDICE	100
FERMAGE	2013	INDICE	106,68
23,73 €	X	106,68%	25,31 €
0,18 Ha	X	1 ql	25,31€/ql

2^{ème} leçon : le 3 mai 2014 de 16h30 à 17h30

Je soussigné Jean-Luc CHIRONI déclare avoir
remis au commissaire de quartier un dossier de
13 pages concernant l'enquête préalable d'utilité
publique et l'enquête préalable à la demande
de l'achèvement Régie SZYNAL

le 2 mai 2014

Juriste

*Document de 13 pages
Remis en main propre
le 2 mai 2014*

Madame Régine SZYNAL
68, Grande rue
60510 La Rue-Saint-Pierre

Monsieur Yves LE NORCY
Commissaire Enquêteur
60290 Cambronne-lès-Clermont

La Rue-Saint-Pierre, le 02 mai 2014

Lettre remise en main propre

Objet : Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Enquête parcellaire
Projet d'aménagement d'un parking aux abords du cimetière à
Cambronne-lès-Clermont

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je fais suite à l'entretien que vous avez eu le 1 avril 2014 avec monsieur Jean-luc CHIARONI dans les locaux de la mairie.

Je vous remercie de toutes les explications que vous nous avez fournies lors de cet entretien.

Je suis co-proprétaire indivise de la parcelle ZB n° 61 située sur le territoire de la commune de Cambronne-lès-Clermont.

Vous trouverez, ci-joint, 7 documents que monsieur CHIARONI Jean-luc s'est engagé à vous fournir pour illustrer ma position à savoir :

- refus de vendre;
- conviction qu'il existe des alternatives à l'implantation du parking sur la parcelle ZB61, alternatives que monsieur le maire n'a pas pris la peine d'envisager
- contestation de l'utilité publique
- offre dérisoire
- atteinte à la propriété privée excessive par rapport à l'intérêt que présente l'opération
- ingérence dans notre vie privée et familiale
- non prise en compte de la nature du sous-sol, résurgence en bas de la colline.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte les remarques suivantes :

Le projet envisagé est-il de façon concrète justifié par un intérêt public.

Le projet envisagé est-t-il vraiment nécessaire et indispensable.

Le projet envisagé ne peut-il être réalisé sur l'emprise du domaine public ou communale.

...

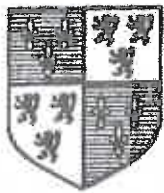
Il semble qu'il existe sous la colline des eaux naturelles de ruissellement, une résurgence se trouvent au bas de la colline, cela n'est mentionné nulle part et les hydrocarbures ne risque-t-ils pas être à l'origine d'une pollution de la nappe phréatique et/ou des eaux sous-terraines. Une construction a été réalisée par la commune en bordure de route en bas de la colline?

Certaines parcelles parmi les parcelles ZB93, ZB24 ZB23 ZB59 ZB60 et ZB62 ne font pas partie du périmètre de l'enquête parcellaire ... bizarre.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Régine SZYNAL

DÉPARTEMENT DE L'OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

Monsieur SZYNAL Stanislas
347 rue de Clermont
60290 Cambronne-les-Clermont

Cambronne-les-Clermont, le 11 mars 2010

Nos Réf : JPB/SS/17.2010

Objet : Votre terrain à Cambronne-les-Clermont
Parcelle section ZB n°61 superficie 1640m²
Adresse parcelle : La rue Butel

Cher Monsieur SZYNAL,

Je fais suite à notre entretien et visite à votre domicile, avec M.MARIOTTE 1^{er} Adjoint, le 04 janvier dernier. La commune pour des raisons d'utilité publique, souhaite réaliser cette année un parking devant le cimetière de notre village.

La réalisation d'un parking simple et empierré face au cimetière permettra un meilleur accès à celui-ci pour les véhicules des pompes funèbres et particuliers des familles.

Votre terrain ci-dessus référencé en objet répond bien comme solution à notre projet avec le petit terrain à côté du vôtre, n°60 pour 245 m².

Nous souhaitons donc procéder à l'acquisition de votre terrain, dès que possible, au prix à négocier avec vous, pour la satisfaction des habitants de Cambronne.

Nous vous rencontrerons de nouveau prochainement afin de finaliser si possible notre projet communal.

Dans cette attente et bien cordialement.

Le Maire,

Jean-Pierre BLOT

Madame Régine SZYNAL

Mairie de Cambronne-lès-Clermont
A l'attention de Monsieur le Maire
60290 Cambronne-lès-Clermont

Objet : Achat de la parcelle en nature de terre,
cadastrée lieu-dit « La Rue Butel »
section ZB numéro 61

Cambronne-lès-Clermont, le 9 août 2010

Monsieur le Maire,

Je fais suite à l'entrevue du 19 juin 2010 à laquelle vous aviez convié tous les co-proprétaires de la parcelle ZB61 pour leur faire part du projet de parking au cimetière de Cambronne.

Participaient à cette entrevue Jean-Pierre BLOT, maire de Cambronne-lès-Clermont, Didier MARIOTTE, adjoint au maire de Cambronne-lès-Clermont, Régine SZYNAL et Philippe SZYNAL, co-proprétaires de la parcelle indivise ZB61.

Ne participaient pas à cette entrevue Christine SZYNAL et Stanislas SZYNAL, co-proprétaires de la parcelle indivise ZB61.

Après avoir exposé le projet et développé vos arguments, vous nous avez fait part de la décision du conseil municipal d'acheter les terrains en face du cimetière (ZB60 et ZB61).

J'apprécie votre démarche amiable mais nos logiques diffèrent et vous ne m'avez pas convaincue.

Dans le bulletin municipal de mai 2010, il est écrit « Le projet de parking au cimetière de Cambronne prend forme : achat du terrain et réalisation du parking prévu au cours du 3^e trimestre 2010 ».

Je n'ai en aucune façon l'intention de vendre la parcelle ZB61.

Je considère la décision du conseil municipal comme une ingérence dans notre vie privée et familiale, une atteinte à la propriété privée et j'ai la conviction que ces atteintes sont excessives par rapport à l'intérêt que présente l'opération.

Je pense que toute personne a droit au respect de ses biens et qu'avant de chercher à s'approprier le bien d'autrui sous prétexte que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier, il convient de chercher une solution qui préserve les terres agricoles, fussent-elles en jachère, et qui exploite au mieux les domaines privé et public de la commune.

Un aménagement de la voirie offre une solution alternative économe qui permettrait de ne pas déclasser des terres agricoles d'autant que la réfection des routes de la commune fait partie de votre programme.

Plusieurs mesures effectuées sur le cadastre entre le chemin rural dit du Butel et le chemin de dessus la rue Margot nous apprennent que l'emprise de la route qui mène au cimetière (voie communale n° 7 dite du cimetière) varie de 7.5 à 8.5 mètres.

Une telle emprise offre la possibilité de créer une chaussée de 6 mètres de largeur (voie de circulation de 3.5 mètres de large et places de stationnement de 2,5 mètres de large).

En toute logique le conseil municipal pourrait utiliser le domaine public communal en procédant à un alignement et à un marquage du stationnement entre le chemin rural dit du Butel et le chemin de dessus la rue Margot de façon à délimiter une vingtaine d'emplacements de stationnement longitudinal entre le chemin rural dit du Butel et la limite ouest de la parcelle ZB61, une interdiction de stationner devant la parcelle ZB61 et une dizaine d'emplacements de stationnement longitudinal entre la limite est de la parcelle ZB61 et le chemin de dessus la rue Margot.

L'emprise de la route sur les trente mètres interdits au stationnement face à l'entrée du cimetière (7.5 mètres) serait largement suffisante pour permettre aux pompes funèbres de manœuvrer.

Vous, qui souhaitez que chaque Cambronnaise et Cambronnais s'inscrivent dans la logique du développement durable au sein de notre village, devez sûrement par ailleurs avoir intégré dans vos projets d'infrastructure une consommation économe et rationnelle de l'espace agricole.

Cette alternative serait favorable à la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Régine SZYNAL

DÉPARTEMENT DE L'OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

M. SZYNAL Stanislas
347 rue de Clermont
60290 Cambronne-les-Clermont

Cambronne-les-Clermont, le 31 janvier 2012

Objet : Projet d'acquisition de votre terrain situé au lieudit « La rue Butel »
Cadastré section ZB n°61 pour une contenance de 16a40ca

Nos Réf : JPB/SS/05.2012

Monsieur SZYNAL,

Nous faisons suite à notre courrier du 11 mars 2010 ainsi qu'à nos différents entretiens depuis cette date concernant le projet en objet.

Nous avons reçu en date du 20 janvier 2012, de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise, France Domaine, l'estimation détaillée de la parcelle en objet.

Vous trouverez ci-jointe en copie cette estimation qui devrait nous permettre de trouver ensemble un accord amiable évitant ainsi d'engager une procédure d'utilité publique.

Dans l'attente de vous rencontrer le 03 février prochain en mairie pour en discuter et restant à votre disposition.

Bien cordialement,

Le Maire
Jean-Pierre BLOT

Copie : M. SZYNAL Philippe
Mme SZYNAL Christine
Mme SZYNAL Réjane

Fiche 2

N° 7303

FRANCE DOMAINE
7, rue Molière
60021 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03 44 06 77 32
Télécopie : 03 44 06 77 37

ESTIMATION IMMOBILIERE

2011-120V1225

Commune de : CAMBRONNE LES CLERMONT.**Propriétaires présumés :** Monsieur Stanislas SZYNAL.
Monsieur Philippe SZYNAL.
Madame Régine SZYNAL.
Madame Christine SZYNAL.**Description sommaire de l'immeuble :**

Parcelle en nature de terre de culture de classe 03, cadastrée section ZB n° 61 lieu-dit "La Rue Butel" pour une contenance de 16a 40ca et située en façade sur la voie communale n° 7 dit du cimetière.

Origine de propriété :

Attestation de propriété du 20 avril 1996 publiée au volume 1996P n° 1850 : parcelle évaluée à 2.460 F, soit 375,02 €, soit 0,23 €/m².

Urbanisme : La parcelle est classée en zone ND au plan d'occupation des sols : zone naturelle protégée au titre du site et des paysages.

Situation locative : La parcelle est évaluée en valeur occupée.

Valeur vénale : 0,65 € x 1.640 m² = 1.066 €.

Indemnité d'éviction : A allouer à l'exploitant sur la base l'avenant au protocole d'accord départemental signé le 21 novembre 2011 pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et dont le montant s'élève à 7.405 €/ha, soit :
0,7405 € x 1.640 m² = 1.214,42 €.

Madame Régine SZYNAL
68, Grande rue
60510 La Ruc-Saint-Pierre

Mairie de Cambronne-lès-Clermont
A l'attention de Monsieur le Maire
60290 Cambronne-lès-Clermont

La Ruc-Saint-Pierre, le 15 février 2012

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Votre projet d'acquisition de la parcelle en nature de terre
située au lieu-dit « La Rue Butel »
cadastrée section ZB numéro 61

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier daté du 31 janvier 2012 remis en main propre et à la rencontre du 3 février 2012 à laquelle vous avez convié tous les copropriétaires de la parcelle ZB61 pour leur faire part de votre volonté d'acquérir coûte que coûte la parcelle en objet.

Je n'avais pas connaissance du courrier du 11 mars 2010 cité dans votre lettre du 31 janvier 2012.

Je suis propriétaire de la parcelle en indivision avec mon père, mon frère et ma sœur suite à la succession de ma mère qui est décédée le 20 janvier 1994.

Vous m'apprenez que Stanislas SZYNAL, Philippe SZYNAL et Christine SZYNAL, mes co-indivisaires, sont vendeurs, que Philippe SZYNAL a vu le notaire et que la surface dévolue à chacun est la suivante :

Total		100%	soit 1640 m²
Stanislas SZYNAL	Pleine propriété	50%	soit 820 m ²
	Usufruit	50% x 20%	soit 164 m ²
Régine SZYNAL		$(50\% - (50\% \times 20\%)) \times 33,33\%$	soit 218,66 m ²
Philippe SZYNAL		$(50\% - (50\% \times 20\%)) \times 33,33\%$	soit 218,66 m ²
Christine SZYNAL		$(50\% - (50\% \times 20\%)) \times 33,33\%$	soit 218,66 m ²

Je n'ai eu aucune proposition de la part de mes co-indivisaires ni aucune notification de leur intention de vendre leurs droits. Nul ne peut disposer de plus de droits qu'il n'en détient. La vente amiable à la commune requiert l'accord de tous les indivisaires.

Si nous décidions tous de vendre la parcelle à la valeur vénale déterminée par FRANCE DOMAINES (1 066 euros) ma part s'élèverait à 142,13 euros (218.66 m² x 0.65 euros).

Votre offre dérisoire ne m'intéresse pas, je ne veux pas vendre.

.../...

Vous ne m'avez pas convaincue en affirmant que l'acquisition de la parcelle nous appartenant est la seule solution à votre problème de stationnement et d'accès au cimetière. Je pense que des alternatives sont possibles comme je l'ai évoqué dans ma lettre du 9 août 2010.

Je vous rappelle que plusieurs mesures effectuées sur le cadastre entre le chemin rural dit du Butel et le chemin de dessus la rue Margot nous apprennent que l'emprise de la route qui mène au cimetière (voie communale n° 7 dite du cimetière) varie de 7,5 à 8,5 mètres.

Une telle emprise offre la possibilité de créer une chaussée de 6 mètres de largeur (voie de circulation de 3,5 mètres de large et places de stationnement de 2,5 mètres de large).

L'emprise de la route (voie communale n° 7 dite du cimetière) face à l'entrée du cimetière (7,5 mètres) et la largeur de l'entrée du cimetière (3 mètres) sont largement suffisantes pour permettre aux pompes funèbres de manœuvrer.

Si toutefois les pompes funèbres trouvent ces dimensions insuffisantes vous avez encore la possibilité de créer devant le cimetière, sur le domaine public communal, une chaussée de 7 mètres de largeur (voie de circulation de 4,5 mètres de large et places de stationnement de 2,5 mètres de large) et d'élargir l'entrée du cimetière.

Aucun courrier ne m'a été personnellement adressé pour me faire part de vos intentions et de votre offre. Je vous demande donc de bien vouloir me faire un tel courrier et de me l'adresser à l'adresse suivante :

Madame Régine SZYNAL
68. Grande rue
60510 La Rue-Saint-Pierre

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Régine SZYNAL



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06
Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

Melle SZYNAL Régine
68 Grande Rue
60510 La Rue Saint Pierre

Cambronne-les-Clermont, le 30 mars 2012

Objet : Projet d'acquisition de votre terrain situé au lieudit « La rue Butel »
Cadastré section ZB n°61 pour une contenance de 16a40ca

Nos Réf : JPB/SS/08.2012

Mademoiselle SZYNAL,

Je vous confirme nos différents entretiens à la mairie relatifs à notre projet en objet.

Le conseil municipal de notre commune a délibéré le 14 avril 2011 pour réaliser un parking devant le cimetière et pour ce faire, acquérir votre terrain.

Ce projet répond à une attente de la population et se trouve sans nul doute d'utilité publique.

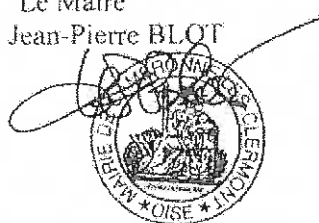
Le 31 janvier dernier je vous ai remis un courrier confirmant notre intention d'acquérir votre terrain avec copie de l'estimation détaillée de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise, France Domaine, du 20 janvier 2012. Notre proposition d'achat est basée sur cette estimation de France Domaine.

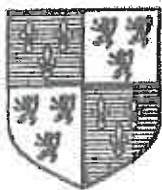
Nous sommes en discussion sur ce projet avec votre famille depuis 2 ans environ. Nos entretiens du début de cette année nous ont amenés à un accord de principe avec M.SZYNAL Stanislas (père), M.SZYNAL Philippe (fils) et Mme SZYNAL Christine (fille). Mme SZYNAL Régine (fille) par son dernier courrier du 15 février 2012 ne veut pas vendre. Elle s'est faite d'ailleurs représenter par M. Jean-Luc CHIARONI au cours des derniers entretiens. Faute de revenir sur sa décision de ne pas vouloir vendre, nous serons obligés d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique votée par le conseil municipal le 18 avril 2011.

Nous attendons une réponse écrite avec l'accord de chaque indivisaire. A défaut de réponse positive de tous les quatre indivisaires avant fin avril 2012 au plus tard, nous lancerons la procédure de déclaration d'utilité publique.

Espérant encore trouver une solution amiable et dans cette attente, recevez mes cordiales salutations.

Le Maire
Jean-Pierre BLOT





COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

Mademoiselle Régine SZYNAL
68, Grande rue

60 510 La Rue-Saint-Pierre

Cambronne-les-Clermont, le 12 avril 2012

Objet : Projet d'acquisition de votre terrain situé au lieudit « La Rue Butel »
Cadastré section ZB n°61 pour une contenance de 16a40ca

Nos Réf : JPB/CB/12.2012

Lettre Recommandée avec Accusé de réception

Mademoiselle,

Depuis plus de 2 ans nous cherchons une solution amiable avec votre famille pour acquérir le terrain en objet.

Nous avons tout d'abord rencontré votre père Monsieur Stanislas SZYNAL le 04 janvier 2010 pour lui expliquer le projet de la commune, de réalisation d'un petit parking simple et non bitumé pour faciliter l'accès au cimetière communal. Notre entretien a été confirmé par notre courrier du 11 mars 2010.

Le 19 juin 2010 nous avons convié tous les co-proprétaires de la parcelle ZB61 pour expliquer notre projet et démontrer son utilité publique.

Votre courrier du 09 août 2010 nous a surpris quant à la solution que vous préconisez pour solutionner l'accès et le parking du cimetière.

En effet, la voie communale n°7 dite du cimetière, existante en bitume, jusqu'au cimetière ne permet que le passage aisé d'un véhicule dans un sens ou dans l'autre. Cette petite route jusqu'au cimetière est une impasse et débouche ensuite sur des chemins d'accès aux terrains agricoles.

L'aménagement que vous préconisez, nécessiterait de gros travaux de chaussées très coûteux, plusieurs dizaines de milliers d'Euros non justifiés pour une petite commune rurale de notre importance et pour résoudre uniquement le problème d'accès et de stationnement au cimetière.

Le bon sens commun de gestion d'une commune nous oblige à justifier nos investissements et il ne serait pas raisonnable d'entreprendre de gros travaux avec des parkings le long d'une route à créer pour uniquement le cimetière.

Le 03 février 2012 nous avons conviés de nouveau tous les co-proprétaires de la parcelle ZB61 pour finaliser notre projet et trouver une solution raisonnable et équitable. Nous avons remis à chaque indivisaire une copie de l'estimation détaillée effectuée par France Domaine reçue le 20 janvier 2012.

Votre courrier du 15 février 2012 nous étonne car nous avons reçu à plusieurs reprises en Mairie Monsieur Jean-Luc CHIARONI pour vous représenter sur ce dossier, ne pouvant vous déplacer. C'est à lui que nous avons remis le 03 février 2012 contre décharge le courrier concernant nos intentions et notre offre réalisée par France Domaine de la Direction des Finances Publiques de l'Oise. Pourquoi écrivez-vous le contraire sur votre courrier du 15 février 2012.

Nous n'avons pas non plus la volonté d'acquérir « coûte que coûte » la parcelle en objet.

Nous souhaitons encore trouver rapidement une solution amiable. Monsieur CHIARONI a même suggéré pendant nos entretiens un éventuel échange de parcelle avec une autre appartenant à la commune, mais les parcelles concernées sont en forêt ou bois et souvent difficile d'accès.

Dans le même état d'esprit, si tous les indivisionnaires étaient d'accord pour vendre, la commune accepterait de vous laisser propriétaire de la part de terrain vous revenant et définie par le Notaire.

Notre courrier du 30 mars 2012, faute d'accord amiable avant fin avril 2012, entrainera la procédure de Déclaration d'Utilité Publique délibérée par le conseil municipal en date du 14 avril 2011.

Nous souhaitons et espérons toujours un accord avec votre famille, votre père, votre frère et votre sœur sont déjà d'accord pour vendre, il ne manque que vous.

Dans cette attente et restant à votre écoute, recevez mes cordiales salutations.



Le Maire

Jean-Pierre BLOT

Copie : Maître LEFORT notaire à Mouy
Monsieur Stanislas SZYNAL
Monsieur Philippe SZYNAL
Mademoiselle Christine SZYNAL

Madame Régine SZYNAL
68, Grande rue
60510 La Rue-Saint-Pierre

Mairie de Cambronne-lès-Clermont
A l'attention de Monsieur le Maire
60290 Cambronne-lès-Clermont

La Rue-Saint-Pierre, le 31 avril 2012

Lettre Recommandée avec Avis de réception

Objet : Votre projet d'acquisition de la parcelle en nature de terre
située au lieu-dit « La Rue Butel »
cadastrée section ZB numéro 61

Monsieur le Maire,

Je fais suite à vos recommandés avec avis de réception datés du 30 mars 2012 et du 12 avril 2012.

Je confirme que je n'avais pas connaissance du courrier du 11 mars 2010 adressé à Monsieur SZYNAL Stanislas lorsque j'ai lu votre lettre du 31 janvier 2012.

Cette lettre du 31 janvier 2012 adressée à M. SZYNAL Stanislas (référence LPB/SS/05.2012) concernant vos intentions et votre offre basée sur l'estimation immobilière réalisée par FRANCE DOMAINE m'a bien été remise le 3 février 2012.

Je vous confirme que votre offre ne m'intéresse pas et que je ne veux pas vendre.

Mes parents ont constitué un patrimoine immobilier et je souhaite avant tout préserver ce patrimoine.

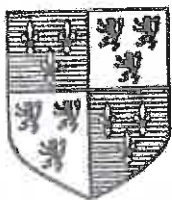
J'ai bien noté que vous souhaitez et espérez toujours un accord avec notre famille.

Mon offre qui consisterait à racheter les parts de mes co-indivisaires, ceux-ci étant à priori d'accord pour vendre sur les bases de votre offre, puis à échanger la parcelle n° 61 cadastrée section ZB avec une autre parcelle équivalente serait une alternative à votre ultimatum fixé à fin avril 2012.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Régine SZYNAL

.../...



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

M. LE NORCY Yvon

23 avenue Marie-Amélie

60500 CHANTILLY

Cambronne-les-Clermont, le 20 mai 2014

Objet : enquête publique parking cimetière

Nos réf : JPB/SS/52-14

Monsieur,

Comme demandé dans le procès-verbal de synthèse que vous nous avez remis en main propre le mardi 06 mai, je réponds par la présente à votre question quant à d'éventuelles réserves foncières disponibles immédiatement ou à court terme.

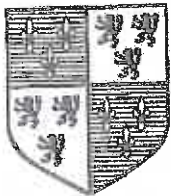
Il s'avère qu'un échange de parcelles n'est pas réalisable, le foncier non bâti proche du cimetière est constitué de parcelles disparates, parfois boisées et difficilement accessibles pour certaines.

Veuillez également trouver copies des différentes correspondances échangées entre la commune avec M. SZYNAL Stanislas et Mme SZYNAL Régine ainsi que ma réponse argumentée pour répondre aux observations de Mme SZYNAL Régine enregistrées dans le procès-verbal de synthèse.

Je me tiens à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Jean-Pierre BLOT



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

Mme SZYNAL Régine

68 Grande rue

60510 LA RUE SAINT PIERRE

Cambronne-les-Clermont, le 20 mai 2014

Objet : enquête publique parking cimetièreNos réf : JPB/AC/51-14

Madame,

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée à la Mairie de Cambronne-les-Clermont concernant le projet d'un parking situé à proximité du cimetière, je me permets par cette présente de répondre aux interrogations que vous avez formulées auprès de Monsieur le Commissaire enquêteur.

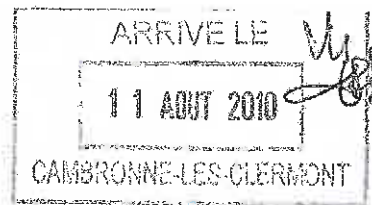
Concernant votre proposition d'une solution alternative avec un échange de parcelle, je vous avais déjà répondu dans mon courrier du 15 mai 2012 que cela était difficilement réalisable, les parcelles de la commune étant très divisées et difficiles d'accès.

En ce qui concerne l'utilité publique, cette dernière ne fait aucun doute. Nous avons reçu de nombreuses demandes en Mairie d'administrés ou autres qui rendent visite à leurs défunts. De plus, nous rencontrons de réelles difficultés lors des cérémonies d'inhumation : stationnement inexistant, demi-tour difficile pour les corbillards, passage d'un seul véhicule, par temps de pluie apparition de boues.

Vous nous interrogez sur la nature du sol. Nous avons consulté les services techniques de la Communauté de Communes du Clermontois qui compte tenu de l'utilisation très occasionnelle de ce parking, on retenue l'option d'une structure perméable en grave non traitée sur 40 cm. Cette option limite le ruissellement des eaux pluviales du parking et permet d'éviter la mise en place d'un réseau de collecte et son coûteux dispositif de récupération et de traitement.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Jean-Pierre BLOT



Madame Régine SZYNAL

Mairie de Cambronne-lès-Clermont
A l'attention de Monsieur le Maire
60290 Cambronne-lès-Clermont

Objet : Achat de la parcelle en nature de terre,
cadastrée lieu-dit « La Rue Butel »
section ZB numéro 61

Cambronne-lès-Clermont, le 9 août 2010

Monsieur le Maire,

Je fais suite à l'entrevue du 19 juin 2010 à laquelle vous aviez convié tous les co-propriétaires de la parcelle ZB61 pour leur faire part du projet de parking au cimetière de Cambronne.

Participaient à cette entrevue Jean-Pierre BLOT, maire de Cambronne-lès-Clermont, Didier MARIOTTE, adjoint au maire de Cambronne-lès-Clermont, Régine SZYNAL et Philippe SZYNAL, co-propriétaires de la parcelle indivise ZB61.

Ne participaient pas à cette entrevue Christine SZYNAL et Stanislas SZYNAL, co-propriétaires de la parcelle indivise ZB61.

Après avoir exposé le projet et développé vos arguments, vous nous avez fait part de la décision du conseil municipal d'acheter les terrains en face du cimetière (ZB60 et ZB61).

J'apprécie votre démarche amiable mais nos logiques diffèrent et vous ne m'avez pas convaincue.

Dans le bulletin municipal de mai 2010, il est écrit « Le projet de parking au cimetière de Cambronne prend forme : achat du terrain et réalisation du parking prévu au cours du 3^e trimestre 2010 ».

Je n'ai en aucune façon l'intention de vendre la parcelle ZB61.

Je considère la décision du conseil municipal comme une ingérence dans notre vie privée et familiale, une atteinte à la propriété privée et j'ai la conviction que ces atteintes sont excessives par rapport à l'intérêt que présente l'opération.

Je pense que toute personne a droit au respect de ses biens et qu'avant de chercher à s'approprier le bien d'autrui sous prétexte que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier, il convient de chercher une solution qui préserve les terres agricoles, fussent-elles en jachère, et qui exploite au mieux les domaines privé et public de la commune.

Un aménagement de la voirie offre une solution alternative économe qui permettrait de ne pas déclasser des terres agricoles d'autant que la réfection des routes de la commune fait partie de votre programme.

Plusieurs mesures effectuées sur le cadastre entre le chemin rural dit du Butel et le chemin de dessus la rue Margot nous apprennent que l'emprise de la route qui mène au cimetière (voie communale n° 7 dite du cimetière) varie de 7,5 à 8,5 mètres.

Une telle emprise offre la possibilité de créer une chaussée de 6 mètres de largeur (voie de circulation de 3,5 mètres de large et places de stationnement de 2,5 mètres de large).

En toute logique le conseil municipal pourrait utiliser le domaine public communal en procédant à un alignement et à un marquage du stationnement entre le chemin rural dit du Butel et le chemin de dessus la rue Margot de façon à délimiter une vingtaine d'emplacements de stationnement longitudinal entre le chemin rural dit du Butel et la limite ouest de la parcelle ZB61, une interdiction de stationner devant la parcelle ZB61 et une dizaine d'emplacements de stationnement longitudinal entre la limite est de la parcelle ZB61 et le chemin de dessus la rue Margot.

L'emprise de la route sur les trente mètres interdits au stationnement face à l'entrée du cimetière (7,5 mètres) serait largement suffisante pour permettre aux pompes funèbres de manœuvrer.

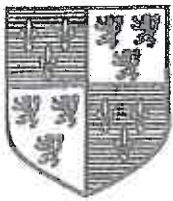
Vous, qui souhaitez que chaque Cambronnaise et Cambronnais s'inscrivent dans la logique du développement durable au sein de notre village, devez sûrement par ailleurs avoir intégré dans vos projets d'infrastructure une consommation économe et rationnelle de l'espace agricole.

Cette alternative serait favorable à la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Régine SZYNAL

DÉPARTEMENT DE L'OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

M. SZYNAL Stanislas
347 rue de Clermont
60290 Cambronne-les-Clermont

Cambronne-les-Clermont, le 31 janvier 2012

Objet : Projet d'acquisition de votre terrain situé au lieudit « La rue Butel »

Cadastré section ZB n°61 pour une contenance de 16a40ca

Nos Réf : JPB/SS/05.2012

Monsieur SZYNAL,

Nous faisons suite à notre courrier du 11 mars 2010 ainsi qu'à nos différents entretiens depuis cette date concernant le projet en objet.

Nous avons reçu en date du 20 janvier 2012, de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise, France Domaine, l'estimation détaillée de la parcelle en objet.

Vous trouverez ci-jointe en copie cette estimation qui devrait nous permettre de trouver ensemble un accord amiable évitant ainsi d'engager une procédure d'utilité publique.

Dans l'attente de vous rencontrer le 03 février prochain en mairie pour en discuter et restant à votre disposition.

Bien cordialement,

Le Maire
Jean-Pierre BLOT

Comité en main propre

po Régis Szynal

J. Luc CHIAZON

le 03/02/2012.

Copie : M. SZYNAL Philippe
Mme SZYNAL Christine

Madame Régine SZYNAL
68, Grande rue
60510 La Rue-Saint-Pierre

Mairie de Cambronne-lès-Clermont
A l'attention de Monsieur le Maire
60290 Cambronne-lès-Clermont

21 FEV. 2012

La Rue-Saint-Pierre, le 15 février 2012

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Votre projet d'acquisition de la parcelle en nature de terre
située au lieu-dit « La Rue Butel »
cadastrée section ZB numéro 61

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier daté du 31 janvier 2012 remis en main propre et à la rencontre du 3 février 2012 à laquelle vous avez convié tous les copropriétaires de la parcelle ZB61 pour leur faire part de votre volonté d'acquérir coûte que coûte la parcelle en objet.

Je n'avais pas connaissance du courrier du 11 mars 2010 cité dans votre lettre du 31 janvier 2012.

Je suis propriétaire de la parcelle en indivision avec mon père, mon frère et ma sœur suite à la succession de ma mère qui est décédée le 20 janvier 1994.

Vous m'apprenez que Stanislas SZYNAL, Philippe SZYNAL et Christine SZYNAL, mes co-indivisaires, sont vendeurs, que Philippe SZYNAL a vu le notaire et que la surface dévolue à chacun est la suivante :

Total		100%	soit 1640 m²
Stanislas SZYNAL	Pleine propriété	50%	soit 820 m ²
	Usufruit	50% x 20%	soit 164 m ²
Régine SZYNAL		$(50\% - (50\% \times 20\%)) \times 33,33\%$	soit 218,66 m ²
Philippe SZYNAL		$(50\% - (50\% \times 20\%)) \times 33,33\%$	soit 218,66 m ²
Christine SZYNAL		$(50\% - (50\% \times 20\%)) \times 33,33\%$	soit 218,66 m ²

Je n'ai eu aucune proposition de la part de mes co-indivisaires ni aucune notification de leur intention de vendre leurs droits. Nul ne peut disposer de plus de droits qu'il n'en détient. La vente amiable à la commune requiert l'accord de tous les indivisaires.

Si nous décidions tous de vendre la parcelle à la valeur vénale déterminée par FRANCE DOMAINES (1 066 euros) ma part s'élèverait à 142,13 euros (218,66 m² x 0,65 euros).

Votre offre dérisoire ne m'intéresse pas, je ne veux pas vendre.

.../...



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

A

Melle SZYNAL Régine
68 Grande Rue
60510 La Rue Saint Pierre

Cambronne-les-Clermont, le 30 mars 2012

Objet : Projet d'acquisition de votre terrain situé au lieudit « La rue Butel »

Cadastré section ZB n°61 pour une contenance de 16a40ca

Nos Réf : JPB/SS/08.2012

Mademoiselle SZYNAL,

Je vous confirme nos différents entretiens à la mairie relatifs à notre projet en objet.

Le conseil municipal de notre commune a délibéré le 14 avril 2011 pour réaliser un parking devant le cimetière et pour ce faire, acquérir votre terrain.

Ce projet répond à une attente de la population et se trouve sans nul doute d'utilité publique.

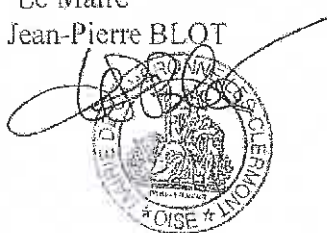
Le 31 janvier dernier je vous ai remis un courrier confirmant notre intention d'acquérir votre terrain avec copie de l'estimation détaillée de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise, France Domaine, du 20 janvier 2012. Notre proposition d'achat est basée sur cette estimation de France Domaine.

Nous sommes en discussion sur ce projet avec votre famille depuis 2 ans environ. Nos entretiens du début de cette année nous ont amenés à un accord de principe avec M.SZYNAL Stanislas (père), M.SZYNAL Philippe (fils) et Mme SZYNAL Christine (fille). Mme SZYNAL Régine (fille) par son dernier courrier du 15 février 2012 ne veut pas vendre. Elle s'est faite d'ailleurs représenter par M. Jean-Luc CHIARONI au cours des derniers entretiens. Faute de revenir sur sa décision de ne pas vouloir vendre, nous serons obligés d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique votée par le conseil municipal le 18 avril 2011.

Nous attendons une réponse écrite avec l'accord de chaque indivisaire. A défaut de réponse positive de tous les quatre indivisaires avant fin avril 2012 au plus tard, nous lancerons la procédure de déclaration d'utilité publique.

Espérant encore trouver une solution amiable et dans cette attente, recevez mes cordiales salutations.

Le Maire
Jean-Pierre BLOT



Votre courrier du 15 février 2012 nous étonne car nous avons reçu à plusieurs reprises en Mairie Monsieur Jean-Luc CHIARONI pour vous représenter sur ce dossier, ne pouvant vous déplacer. C'est à lui que nous avons remis le 03 février 2012 contre décharge le courrier concernant nos intentions et notre offre réalisée par France Domaine de la Direction des Finances Publiques de l'Oise. Pourquoi écrivez-vous le contraire sur votre courrier du 15 février 2012.

Nous n'avons pas non plus la volonté d'acquérir « coûte que coûte » la parcelle en objet.

Nous souhaitons encore trouver rapidement une solution amiable. Monsieur CHIARONI a même suggéré pendant nos entretiens un éventuel échange de parcelle avec une autre appartenant à la commune, mais les parcelles concernées sont en forêt ou bois et souvent difficile d'accès.

Dans le même état d'esprit, si tous les indivisionnaires étaient d'accord pour vendre, la commune accepterait de vous laisser propriétaire de la part de terrain vous revenant et définie par le Notaire.

Notre courrier du 30 mars 2012, faute d'accord amiable avant fin avril 2012, entrainera la procédure de Déclaration d'Utilité Publique délibérée par le conseil municipal en date du 14 avril 2011.

Nous souhaitons et espérons toujours un accord avec votre famille, votre père, votre frère et votre sœur sont déjà d'accord pour vendre, il ne manque que vous.

Dans cette attente et restant à votre écoute, recevez mes cordiales salutations.



Le Maire

Jean-Pierre BLOT

Copie : Maître LEFORT notaire à Mouy
Monsieur Stanislas SZYNAL
Monsieur Philippe SZYNAL
Mademoiselle Christine SZYNAL

Madame Régine SZYNAL
68, Grande rue
60510 La Rue-Saint-Pierre

Mairie de Cambronne-lès-Clermont
A l'attention de Monsieur le Maire
60290 Cambronne-lès-Clermont

La Rue-Saint-Pierre, le ³⁰ 31 avril 2012

Lettre Recommandée avec Avis de réception

Objet : Votre projet d'acquisition de la parcelle en nature de terre
située au lieu-dit « La Rue Butel »
cadastrée section ZB numéro 61



Monsieur le Maire,

Je fais suite à vos recommandés avec avis de réception datés du 30 mars 2012 et du 12 avril 2012.

Je confirme que je n'avais pas connaissance du courrier du 11 mars 2010 adressé à Monsieur SZYNAL Stanislas lorsque j'ai lu votre lettre du 31 janvier 2012.

Cette lettre du 31 janvier 2012 adressée à M. SZYNAL Stanislas (référence LPB/SS/05.2012) concernant vos intentions et votre offre basée sur l'estimation immobilière réalisée par FRANCE DOMAINE m'a bien été remise le 3 février 2012.

Je vous confirme que votre offre ne m'intéresse pas et que je ne veux pas vendre.

Mes parents ont constitué un patrimoine immobilier et je souhaite avant tout préserver ce patrimoine.

J'ai bien noté que vous souhaitez et espérez toujours un accord avec notre famille.

Mon offre qui consisterait à racheter les parts de mes co-indivisaires, ceux-ci étant à priori d'accord pour vendre sur les bases de votre offre, puis à échanger la parcelle n° 61 cadastrée section ZB avec une autre parcelle équivalente serait une alternative à votre ultimatum fixé à fin avril 2012.

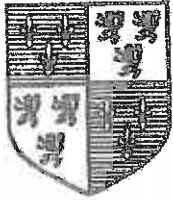
Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

*Telephoné
le 10/05/12
16h15*

*relance le 18 Mai 2012
à 11h00. ne pouvoir tel.
envie message*

Régine SZYNAL

.../...



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06
Télécopie : 03 44 73 40 26

Monsieur le Maire de Cambronne-les-Clermont

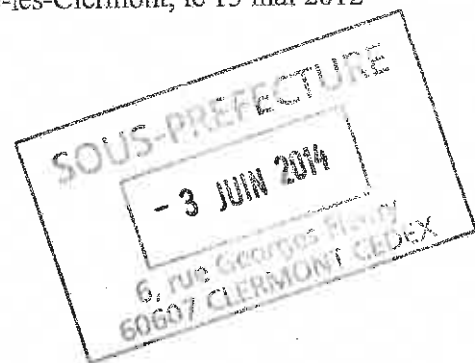
A

Madame Régine SZYNAL
68, Grande rue
60 510 La Rue-Saint-Pierre

Cambronne-les-Clermont, le 15 mai 2012

Nos Réf : JPB/SS/15.2012

Lettre Recommandée avec Accusé de réception



Madame,

Je fais suite à votre courrier du 30 avril 2012 reçu le 02 mai 2012.

En réponse j'ai essayé de vous contacter par téléphone, et j'ai eu un entretien téléphonique avec M. CHIARONI le 10 mai 2012 à 16h15 environ.

Votre offre alternative d'un échange de parcelle après rachat des parts de vos co-indivisaires avec une parcelle équivalente sera difficilement réalisable car les parcelles de la commune sont très divisées et difficiles d'accès étant en bois ou forêt.

Nous vous proposons si vous acceptez la vente de la parcelle n°61 cadastrée ZB, avec vos co-indivisaires, de vous laisser la surface qui vous sera dévolue par le notaire.

Nous vous remercions de nous donner réponse par retour de courrier, faute de quoi nous serons obligés d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique votée par le conseil municipal le 14 avril 2011.

Dans cette attente et restant à votre écoute, recevez mes cordiales salutations.


JEAN-FRANÇOIS BLOT
